

**Conduite à tenir grand public suite passage au stade 2
applicable pour tout le territoire métropolitain, à l'exclusion de la Corse**

		personne asymptomatique contact d'un cas confirmé	
		à risque faible	à risque modéré/élevé
		réduction des activités sociales (pas de quatorzaine)	quatorzaine stricte
Mesures générales		Distanciation so	
Mesures individuelles		autosurveillance température 2*/j	autosurveillance température 2*/j port du masque chirurgical en cas de contact inévitable.
Mesures à destination de publics particuliers :	travailleurs/étudiants	aménagement poste de travail et recours au télétravail si possible	recours au télétravail ou arrêt de travail si pas possible

	enfants	ils peuvent être accueillis en collectivité	ils ne peuvent pas être accueillis en collectivité
Contact si symptômes		ARS	ARS
Mesures collectives contraignantes de restriction d'activités			

N.B : Corse et certains territoires ultra-marins restent en phase 1 de gestion
(i.e. limitation entrée virus dans le territoire, par la mise en oeuvre de mesures aux points

MAJ : 03/03/2020

<p>personne asymptomatique vivant dans une zone cluster (i.e. Au moins 2 cas reliés hors contexte familial)</p>	<p>personne asymptomatique revenant de zone de circulation du virus à l'étranger (U.E et hors U.E)</p>
<p>réduction des activités sociales (pas de quatorzaine)</p>	<p>réduction des activités sociales (pas de quatorzaine)</p>
<p>sociale (saluer sans contact...), respect des mesures d'hygiène générale.</p>	
<p>autosurveillance température 2*/j</p>	<p>autosurveillance température 2*/j</p>
<p>Si pas de symptômes : travail. Aménagement du poste de travail et recours au télétravail . A fortiori pour les travailleurs au contact de populations fragiles (PA, enfants, etc.)</p>	<p>Si pas de symptômes : travail. Si possible, en aménageant poste de travail et recours au télétravail .A fortiori pour les travailleurs au contact de populations fragiles (PA, enfants, etc.) (plus d'arrêt de travail à délivrer par les ARS)</p>

ils ne peuvent pas être accueillis en collectivités, y compris en dehors de la zone	ils peuvent être accueillis en collectivités
SAMU	SAMU
annulation de tous les évènements publics fermeture des établissements scolaires particulièrement touchés, associée à une démarche d'évaluation épidémiologique ces mesures peuvent être prises au niveau communal ou au niveau départemental en fonction de la situation	

d'entrée : distribution active de masques et de flyers)